

Vente de feu de la musique contemporaine chez les intellectuels médiatiques

Contemporary music fire sale chez media-sensitive intellectuals

Yves Charuest, Pierre Béland, Martin Thibodeau, François Dugré et Michel Ratté

Volume 7, numéro 1, 1996

Ruptures?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/902158ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/902158ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

1183-1693 (imprimé)

1488-9692 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charuest, Y., Béland, P., Thibodeau, M., Dugré, F. & Ratté, M. (1996). Vente de feu de la musique contemporaine chez les intellectuels médiatiques. *Circuit*, 7(1), 63–65. <https://doi.org/10.7202/902158ar>

Résumé de l'article

Les auteurs réagissent avec véhémence à l'éditorial de Lise Bissonnette en lui reprochant l'« esthétisation de sa posture intellectuelle » et à l'article de Pierre Desjardins, critiqué pour sa conception naturaliste de la musique. En réponse aux Mélodistes indépendants, le texte rappelle également que Schönberg a été relevé des fonctions à Berlin parce qu'il était juif.

Vente de feu de la musique contemporaine chez les intellectuels médiatiques

Yves Charuest, Pierre Béland, Martin Thibodeau,
François Dugré et Michel Ratté

Texte paru dans l'hebdomadaire *Voir de Montréal*, 8-14 juin 1995, et de *Québec*, 25-31 mai 1995⁽¹⁾.

On observe depuis quelque temps chez nos prestigieux penseurs médiatiques qu'il y a urgence à descendre en flammes les musiques savantes : elles ne sont pas « naturelles », elles sont maintenues en vie artificiellement par l'État et nos penseurs à la petite semaine lui offriraient bien l'euthanasie. [Fait à noter : cette urgence ne vient pas d'un irrépressible vent de révolte dans la population. Non, ce sont plutôt nos juges-inspecteurs culturels qui prennent les rênes de la condamnation idéologique, mus qu'ils sont par leur ambition de pouvoir régler les problèmes de notre société à eux seuls.]

Conspiration médiatique ou coïncidence ? Peu importe. Ce dont nous sommes témoins légitimes, à dessein ou non, ce qui se prépare dans les officines du démantèlement néo-libéral des rares espaces d'expression libre subsistant dans notre société.

Le 3 octobre 1994, dans les pages du *Devoir*, Madame Bissonnette invitait les musiciens à réfléchir sur le problème de la « rupture » avec le public, conséquence dans l'art, selon elle, d'une incessante fuite en avant. À l'époque, Michel Ratté était intervenu (24 novembre 1994) pour faire ressortir l'ambiguïté de Madame Bissonnette sur ce que devrait être le lien nouveau entre la musique savante et le public. Fallait-il symboliser ce lien dans des œuvres

(1) Cette lettre, signée par cinq personnes et à laquelle fut jointe une liste de 18 noms d'appuyants dont plusieurs sont associés à d'importantes institutions, fut l'objet d'un refus de publication au *Devoir* et à *La Presse* – sans compter qu'elle fut substantiellement modifiée sans notre autorisation avant sa parution dans le *Voir* de la semaine du 8 juin 1995.* Au *Devoir*, le refus est resté immotivé. À *La Presse*, le chef éditorialiste expliqua que l'opinion des signataires et appuyants de cette lettre était marginale et n'intéressait pas les lecteurs du quotidien. Notre insistance sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une lettre d'opinion – plaidant que nous ne faisons que réparer les pots cassés – mais au fond d'une lettre d'indignation à l'égard du manque de sérieux dans la politique éditoriale de *La Presse* a laissé indifférent... Les nouvelles exclusions ont commencé.

* Sous le titre « En avant la musique ». Nous restituons ici entre crochets les passages coupés. [NDLR]

opportunistes qui finissent toujours par circuler socialement à titre de marchandise, ou s'agissait-il plutôt d'inviter prestement les musiciens à participer à une discussion franche et ouverte sur le statut complexe de l'institution artistique savante ? La réponse résonna de manière trouble lors du débat du 7 mai 1995 sur la musique contemporaine, organisé par le Conseil québécois de la musique et diffusé en direct au FM de Radio-Canada.

Selon nous, l'intellectuel est quelqu'un qui prend la parole à travers l'exigence de la réflexion qu'imposent la complexité de la réalité et le respect de l'intelligence de ses interlocuteurs. Mais Madame Bissonnette semble parfois pencher vers une esthétisation de la posture intellectuelle. Lors du débat dont on comprit clairement qu'il devait être la suite de ce qui s'était passé dans *Le Devoir*, on se serait attendu de sa part à un minimum de considération intellectuelle à l'égard des critiques dont elle fut l'objet. Elle s'est plutôt laissée glisser dans la confession biographique, prétexte à l'étalage de ses humeurs teintées d'indifférence à l'égard de la musique savante. [Leur importance devait venir du fait qu'elles résonnaient en sympathie avec celles de personnalités québécoises – restées anonymes pour nous – fréquentant son salon.] Elle cogitait : une œuvre d'art visuel échappe à notre œil à notre gré, tandis que la musique contemporaine a le temps de nous assommer, prisonniers que nous sommes de notre siècle. Est-ce l'image édifiante des œuvres de notre temps que forgera l'histoire de l'art de demain ou le « gros bon sens » des publics d'aujourd'hui qui donne de la légitimité à l'art ?... Elle ne s'embarrassa pas de choisir, croyant pouvoir soutenir les deux idées en même temps.

Subitement saisie par les responsabilités liées au prestige que plusieurs lui reconnaissent, elle y alla d'une « prophétie » : « La disette qui s'en vient dans les fonds publics va forcer le rapprochement entre les compositeurs et le public ». Comment doit-on l'interpréter ? La réconciliation avec le public serait une exigence de la nouvelle rationalité économique ?... Le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne nous a pas habitués jusqu'à maintenant à cette « naturalisation du politique ». [Dans le contexte présent, Madame Bissonnette ne peut pas se payer le luxe de ce cynisme tant qu'elle ne s'est pas engagée franchement à dire qu'il n'y a pas davantage de liberté, pour quiconque, dans le « bon sens » d'une culture qui vit sous les diktats de l'échangisme économique que dans les expressions narcissiques de la musique savante qui l'indisposent.]

Pierre Desjardins, [bien connu à titre de colporteur philosophique de solutions faciles aux problèmes de notre société], nous a servi une définition naturaliste de la musique dans *La Presse* du 12 mai 1995 [en guise d'argument contre toutes les institutions de la musique savante : les conservatoires, le ministère de la Culture et l'histoire de la musique du xx^e siècle elle-même.] L'allure experte du texte cache en fait une fraude éhontée. On y découvre notamment que l'« auditeur moyen » du philosophe, pure émanation de la nature, demeure

si près de celle-ci qu'il en reste finalement au stade végétal. Selon le penseur, « l'auditeur ne réfléchit pas à l'œuvre musicale [...], elle nous frappe de plein fouet [...] sans aucun temps d'interprétation possible de notre part. »... [Même les musiques populaires, d'affects et de sentiments, somatisées, systématiquement connotées sexuellement, plaisent ou déplaisent en toute responsabilité chez ceux qui les jugent !] C'est un bien triste sort que le philosophe démagogue fait à ses lecteurs profanes en en faisant des êtres sans esprit. Toutes les musiques dignes de ce nom sont aussi des faits d'esprit, qu'elles soient sentimentales, somatisées ou plus « spéculatives » – c'est le cas des musiques qui nous intéressent ici.

On est en droit de se demander qui frise la barbarie : celui qui porte l'expression musicale dans des voies inédites ou les champions de toutes les causes dont l'imposture intellectuelle est le prétexte pour écraser au passage les esprits libres. [En tout cas,] la piteuse cogitation de Desjardins titrée « Échec total de la musique contemporaine » a ouvert la voie à l'enthousiasme autoritaire d'un « À bas la musique contemporaine » dans *La Presse* du lendemain, le 13 mai 1995. La barbarie est allée jusqu'à insinuer entre autres qu'Arnold Schönberg avait été mis à la porte du conservatoire pour incompetence. Il s'agit là d'une lecture bien euphémique de l'histoire car, en 1933, il fut relevé de ses fonctions à l'Académie des arts de Berlin par le nouveau ministre de l'Éducation nazi. Le compositeur était juif.

Certes, nous n'avons pas besoin de nouvelles exclusions et tous, musiciens, penseurs et profanes, méritons d'être pris plus au sérieux au sujet de la musique savante.